



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été créée conformément aux exigences de :  
Norme américaine de communication des risques OSHA (29 CFR 1910.1200)

Date de révision 28-juil.-2023

Version 3

## 1. IDENTIFICATION

### Identificateur de produit

Nom du produit

PR340 – PURLITE Lightweight Body Filler / Mastic Leger Pour le Corps PURLITE

### Autres moyens d'identification

Code du produit

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée

Matière de charge. À usage professionnel seulement.

Utilisations contre-indiquées

Utilisations autres que celles recommandées.

### Données du fournisseur de la fiche de sécurité

#### Adresse du fabricant Manufacturer Address

Made in U.S.A for: ABI (Autobody Brands International)

A division of IAMG/International Autobody Marketing

Group - 1505 North Hayden Road, Ste. 111,

Scottsdale, AZ 85257, USA

1-87REFINISH

<https://purereflectionscoatings.com/>

#### 24-hour emergency phone number

EMERGENCY CHEMTREC (24 hr): 1-800-424-9300

CHEMTREC INTERNATIONAL: (001) 703-527-3887

### Également distribué par:

Distributed in Canada by: ABI (Autobody Brands International)

A division of IAMG/International Autobody Marketing Group - 1368 United Blvd., Unit 102, Coquitlam, BC V3K 6Y2, Canada

1-87REFINISH <https://purereflectionscoatings.com/>

EMERGENCY CHEMTREC (24 hr): 1-800-424-9300

CHEMTREC INTERNATIONAL: (001) 703-527-3887

### Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24

CHEMTREC: 1-800-424-9300

INTERNACIONAL: 1-703-527-3887

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification

#### **Statut réglementaire de l'OSHA**

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)


Corrosion cutanée/irritation cutanée

Catégorie 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
Cancérogénicité	Catégorie 1A
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 3

**Éléments d'étiquetage**

**Vue d'ensemble des procédures d'urgence**

<p><b>Mot indicateur</b> <b>Danger</b></p> <p>Provoque une irritation cutanée Provoque une sévère irritation des yeux</p> <p>Peut provoquer le cancer Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus Peut irriter les voies respiratoires Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée Liquide et vapeurs inflammables</p> <div style="text-align: center;">  </div>	<p><b>Aspect</b> gris pate</p> <p><b>État physique</b> Liquide</p> <p><b>Odeur</b> Aromatique</p>
--	---

**Conseils de prudence - Prévention**

- Se procurer les instructions avant l'utilisation
- Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
- Utiliser l'équipement de protection individuelle requis
- Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
- Porter un appareil de protection des yeux/du visage
- Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit
- Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
- Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer
- Maintenir le récipient fermé de manière étanche
- Mise à la terre et liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception
- Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage antidéflagrant
- Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles
- Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques
- Tenir au frais

**Conseils de prudence - Réponse**

- EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

En cas d'incendie : Utiliser du CO2, une poudre extinctrice ou une mousse pour l'extinction

**Conseils de prudence - Entreposage**

Garder sous clef

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

**HNOC (danger non classé autrement)**

Non applicable

**Autres informations** Non

applicable.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Non applicable

**Mélange**

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Calcium (carbonate de)	1317-65-3	30 - 60
Styrène	100-42-5	10 - 30
Quartz	14808-60-7	1 - 5

\*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

### 4. PREMIERS SOINS

**Description des premiers soins**

**Conseils généraux**

Consulter un médecin en cas de malaise.

**Contact avec les yeux**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

**Contact avec la peau**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver la peau à l'eau et au savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Inhalation**

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

**Ingestion**

EN CAS D'INGESTION : NE PAS faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un médecin.

**Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins**

Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

**Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés**

**Symptômes**

Consulter la section 2 pour plus de renseignements.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**

**Note aux médecins** Traiter en fonction des symptômes.

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO2), Produit chimique, Mousse

**Moyens d'extinction inappropriés**

Aucun

**Dangers particuliers associés au produit chimique**

Inflammable. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

**Données sur les risques d'explosion**

**Sensibilité aux chocs** Aucun. **Sensibilité aux**

**décharges électrostatiques** Aucun.

**Équipement de protection et précautions pour les pompiers**

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL**

**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

**Précautions personnelles**

Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).

**Précautions relatives à l'environnement**

**Précautions relatives à** Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute l'environnement sécurité. Voir la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

**Méthodes de confinement**

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

**Méthodes de nettoyage**

Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser mécaniquement et mettre dans des contenants appropriés pour élimination.

**Prévention des dangers secondaires**

Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

**7. MANUTENTION ET STOCKAGE**

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

**Conseils sur la manutention sécuritaire**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Laver à fond après manutention. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

**Conditions d'entreposage** Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-à-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique).

**Matières incompatibles** Agents oxydants forts

**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Control parameters**

**Directives relatives à l'exposition** Les ingrédients suivants sont les seuls ingrédients du produit au-dessus de la valeur seuil (ou de la valeur qui contribue à la classification de danger du mélange) qui possèdent une limite d'exposition applicable à la région pour laquelle cette fiche de données de sécurité est préparée ou une autre limite recommandée. À ce moment-ci, les autres constituants pertinents ne possèdent pas de limites d'exposition connues des autres sources indiquées ici.

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Calcium (carbonate de) 1317-65-3	-	TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> total dust TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction (vacated) TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> total dust (vacated) TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> total dust TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable dust
Styrène 100-42-5	STEL: 20 ppm TWA: 10 ppm	TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 50 ppm	IDLH: 700 ppm TWA: 50 ppm TWA: 215 mg/m <sup>3</sup> STEL: 100 ppm STEL: 425 mg/m <sup>3</sup>
Quartz 14808-60-7	TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup> respirable particulate matter	TWA: 50 µg/m <sup>3</sup> TWA: 50 µg/m <sup>3</sup> excludes construction work, agricultural operations, and exposures that result from the processing of sorptive clays (vacated) TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> respirable dust : (250)/(%SiO <sub>2</sub> + 5) mppcf TWA respirable fraction : (10)/(%SiO <sub>2</sub> + 2) mg/m <sup>3</sup> TWA respirable fraction	IDLH: 50 mg/m <sup>3</sup> respirable dust TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup> respirable dust

NIOSH IDLH Dangereux immédiatement pour la santé ou la vie

**Contrôles techniques appropriés**

**Mesures d'ingénierie** Minimiser l'exposition à l'aide d'une enceinte partielle des opérations ou de l'équipement et installer une ventilation par extraction aux ouvertures

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

**Protection de la peau et du corps** Porter des gants de protection en caoutchouc naturel, en caoutchouc nitrile, en Néoprène™ ou en PVC.

**Protection respiratoire** Utiliser un respirateur à épuration d'air approuvé par le NIOSH avec une cartouche ou un bidon filtrant contre les vapeurs organiques, selon le cas.

**Considérations générales sur l'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Liquide	
<b>Aspect</b>	gris pate	
<b>Odeur</b>	Aromatique	
<b>Couleur</b>	Gris	
<b>Seuil olfactif</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques</b> • <b>Méthode</b>
<b>pH</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	145 °C / 293 °F	
<b>Point d'éclair</b>	32 °C / 89.6 °F	
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		
<b>Limite supérieure</b>	Aucun renseignement disponible	<b>d'inflammabilité:</b>
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Pression de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Densité de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Densité relative</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Solubilité(s)</b>	Insoluble	
<b>Coefficient de partage</b>	1.36	
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Trait d'union</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Viscosité cinématique</b>	185.1 mm <sup>2</sup> /s	Aucun renseignement disponible
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Propriétés explosives</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Autres renseignements</b>		
<b>Point de ramollissement</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Masse moléculaire</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Teneur en COV</b>		
<b>Appliqué à</b>	0.17 lbs/gal or 20.37 g/L	
<b>Sous emballage</b>	0.58 lbs/gal or 69.49 g/L	
<b>Densité</b>	5.95 lbs/gal or 712.96 g/L	
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>TDAA (température de décomposition auto-accélérée)</b>	Aucun renseignement disponible	

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Aucun renseignement disponible

### Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales

### Risques de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

**Conditions à éviter**

Chaleur, flammes et étincelles.

**Matières incompatibles**

Agents oxydants forts

**Produits de décomposition dangereux**

Oxydes de carbone

**11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

**Informations sur les voies d'exposition probables**

**Inhalation** Peut causer une irritation des voies respiratoires.  
**Contact avec les yeux** Un contact avec les yeux peut causer une irritation. Peut causer une rougeur et un larmolement des yeux.  
**Contact avec la peau** Peut causer une irritation de la peau ou une dermatite.  
**Ingestion** L'ingestion peut causer une irritation des muqueuses.

**Renseignements sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Styrène 100-42-5	= 1000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rat )	= 11.7 mg/L ( Rat ) 4 h

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Symptômes** Aucun renseignement disponible.

**Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Sensibilisation** Aucun renseignement disponible.  
**Mutagénicité sur les cellules germinales** Aucun renseignement disponible.  
**Cancérogénicité** Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Styrène 100-42-5	A3	Group 2A	Reasonably Anticipated	X
Quartz 14808-60-7	A2	Group 1	Known	X

**Légende**

**ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)**

A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain

A3 - cancérogène chez l'animal

**CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)**

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

Inclassable comme cancérogène pour l'humain

Groupe 2A - Cancérogène probable pour l'homme

**NTP (programme national de toxicologie)**

Raisonnement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérogène pour l'homme

**OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)**

X - Présent

**Toxicité chronique** Peut causer des effets indésirables au foie. Contient un agent toxique pour la reproduction connu ou suspecté.  
**Effets sur les organes cibles** Système nerveux central, Système vasculaire central (SVC), Yeux, Foie, Appareil reproducteur, Appareil respiratoire, Peau.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

ETAmél (orale)	24546 mg/kg
ETAmél (cutané)	78740 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussière/brouillard)	131.5 mg/l
ETAmél (inhalation-vapeur)	43.7 mg/l

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés

### Persistance et dégradation

Aucun renseignement disponible.

### Bioaccumulation

Il n'existe aucune donnée pour ce produit.

### Mobilité

Aucun renseignement disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
Styrène 100-42-5	2.95

### Other adverse effects

Aucun renseignement disponible

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes de traitement des déchets

**Élimination des déchets** Sous sa forme commerciale, ce produit est un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261).

**Emballage contaminé** Ne pas réutiliser le contenant.

**États-Unis - numéro de déchet EPA** D001

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

Nom chimique	Statut de déchets dangereux de la Californie
Styrène 100-42-5	Toxic Ignitable

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Note : This information is not intended to convey all specific regulatory information relating to this product. Transportation classifications may vary by container volume and may be influenced by regional or country variations in regulations. It is the responsibility of the transporting organization to follow all applicable laws, regulations and rules relating to the transportation of the material.

### DOT

N° ID/ONU	UN3269
Nom officiel d'expédition	Trousse de résine polyester
Classe (s) de danger relatives au transport	3
Groupe d'emballage	III
Désignation	UN3269, Trousse de résine polyester, 3, III

### IATA



Numéro UN ou numéro d'identification	UN3269
Nom officiel d'expédition	Trousse de résine polyester
Classe (s) de danger relatives au transport	3
Groupe d'emballage	III
Code ERG	No information available.
Désignation	UN3269, Trousse de résine polyester, 3, III

**IMDG**

Numéro UN ou numéro d'identification	UN3269
Nom officiel d'expédition	Trousse de résine polyester
Classe (s) de danger relatives au transport	3
Groupe d'emballage	III
EmS-N°	Aucun renseignement disponible
Désignation	UN3269, Trousse de résine polyester, 3, III

**15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION**

**Inventaires internationaux**

TSCA	Est conforme à (aux)
LIS/LES	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	Est conforme à (aux)
ENCS	Est conforme à (aux)
IECSC	Est conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)
AICS	Est conforme à (aux)

**Légende :**

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

**Règlements fédéraux aux États-Unis**

**SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Styrène - 100-42-5	0.1

**SARA 311/312 Catégories de dangers**

Danger aigu pour la santé	Non
Chronic Health Hazard	Non
Risque d'incendie	Oui
Risque de décompression soudaine	Non
Danger de réaction	Non

**CWA (Loi sur la qualité de l'eau)**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés conformément à la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Styrène 100-42-5	1000 lb	-	-	X

**CERCLA**

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	CERCLA/SARA - Quantité à déclarer	Quantité à déclarer (RQ)
Styrène 100-42-5	1000 lb	-	RQ 1000 lb final RQ RQ 454 kg final RQ

**États-Unis - Réglementations des États**

**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances chimiques suivantes répertoriées par la Proposition 65 de l'État de Californie

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Styrène 100-42-5	Carcinogène
Quartz 14808-60-7	Carcinogène
N,N-Diméthyl-p-toluidine 99-97-8	Carcinogène
Acrylonitrile 107-13-1	Carcinogène

**Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Calcium (carbonate de) 1317-65-3	X	X	X
Styrène 100-42-5	X	X	X
Quartz 14808-60-7	X	X	X
Paraffine (cire de) 8002-74-2	X	X	X
Méthylbutane 78-78-4	X	X	X
1,4-NAPHTHOQUINONE 130-15-4	X	X	X
Acrylonitrile 107-13-1	X	X	X
Anhydride 1,2,3,6-tétrahydrophthalique 85-43-8	X	-	-

**Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine** Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

**Classe de dangers du SIMDUT**

D2A - Matières très toxiques, B2 - Liquide inflammable

**16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION**

**NFPA** Risques pour la santé 2 Flammability 3 Instability 0 -  
**HMIS** Risques pour la santé 2 Flammability 3 Dangers physiques 0 Protection individuelle \* B

NFPA (National Fire Protection Association)  
 HMIS (système d'information sur les matières dangereuses)

---

*Chronic Hazard Star Legend*

\* = *Chronic Health Hazard*

**Date de révision**

28-juil.-2023

**Fin de la fiche signalétique**